

LES AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ

Journée de formation PLURADYS
troubles des apprentissages et du
développement

Dr MC ANGELIQUE, DT21-ARS de Bourgogne

4 juin 2010

Les Agences Régionales de Santé

Les grands enjeux de la création de l'ARS sur le territoire :

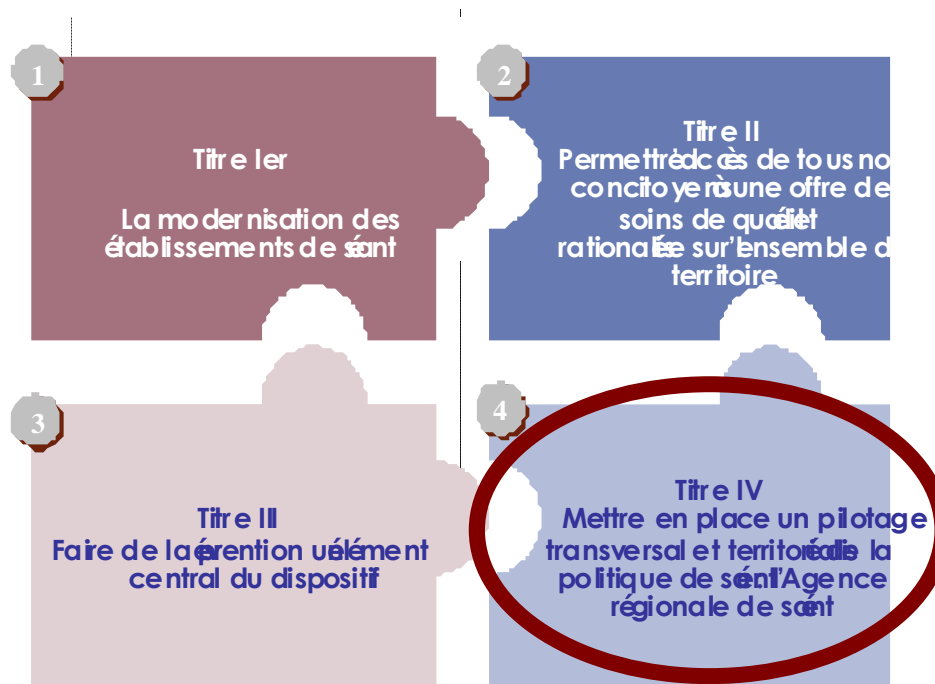
- ◆ Rééquilibrer le système de santé en faveur de la prévention et de l'accompagnement médico-social
- ◆ Développer des complémentarités entre les professionnels de santé exerçant en ville, dans les établissements de santé et les établissements et services médico-sociaux

Les Agences Régionales de Santé

Les grands enjeux de la création de l'ARS sur le territoire :

- ◆ Ancrer la politique de santé dans les territoires pour mieux répondre aux besoins de la population en association avec les différents partenaires de la santé

Les ARS : une création de la loi HPST



- **Les ARS, « la clé de voûte » de la réforme**
- **Un choix stratégique fondamental : mettre en place une autorité unique au niveau régional chargée du pilotage du système de santé.**

Les 2 grandes missions L'ARS

Le pilotage de la santé publique [DSP],

2 pôles :

Développement et suivi des politiques de
prévention et de promotion de la santé (*ex
GRSP*)

Prévention et gestion des risques et alertes
sanitaires,

- les risques sanitaires liés à l'environnement
- l'expertise pharmaceutique & biologique / les risques liés aux soins

Les 2 grandes missions de L'ARS

Le pilotage de l'offre de soins et de l'Autonomie [DOSA]

s'applique aux secteurs ambulatoire, médico-social et hospitalier (*ex ARH, URCAM, CRAM*) dans les secteurs public et privé

- régulation de l'offre et son financement
- gestion des personnels et professionnels de santé

Les Délégations Territoriales en Bourgogne

Leur périmètre : le département

Leur mission : mettre en œuvre sur le territoire la politique de santé définie et conduite par l'ARS en

- Facilitant la prise en compte des spécificités locales dans les politiques de l'ARS
- Dans tous les domaines d'activités de l'ARS

Les Délégations Territoriales en Bourgogne

Notre système de santé évolue,... nouvelles compétences et nouveaux métiers

- mettre les usagers au centre
- susciter, accompagner et coordonner les initiatives locales
- Favoriser la prise en compte de la santé dans les actions collectives locales
- Faire du territoire une réalité en tant que zone de mise en oeuvre de la politique de santé

Les Délégations Territoriales en Bourgogne

- Mailler les territoires de santé par des filières de soins gradués
- Développer liens et passerelles entre le sanitaire, le médico-social et la prévention-promotion de la santé
- Suivre et piloter la performance hospitalière
- Assumer une responsabilité nouvelle en matière de veille sanitaire

Le Projet Régional de Santé

Institué par la loi HPST

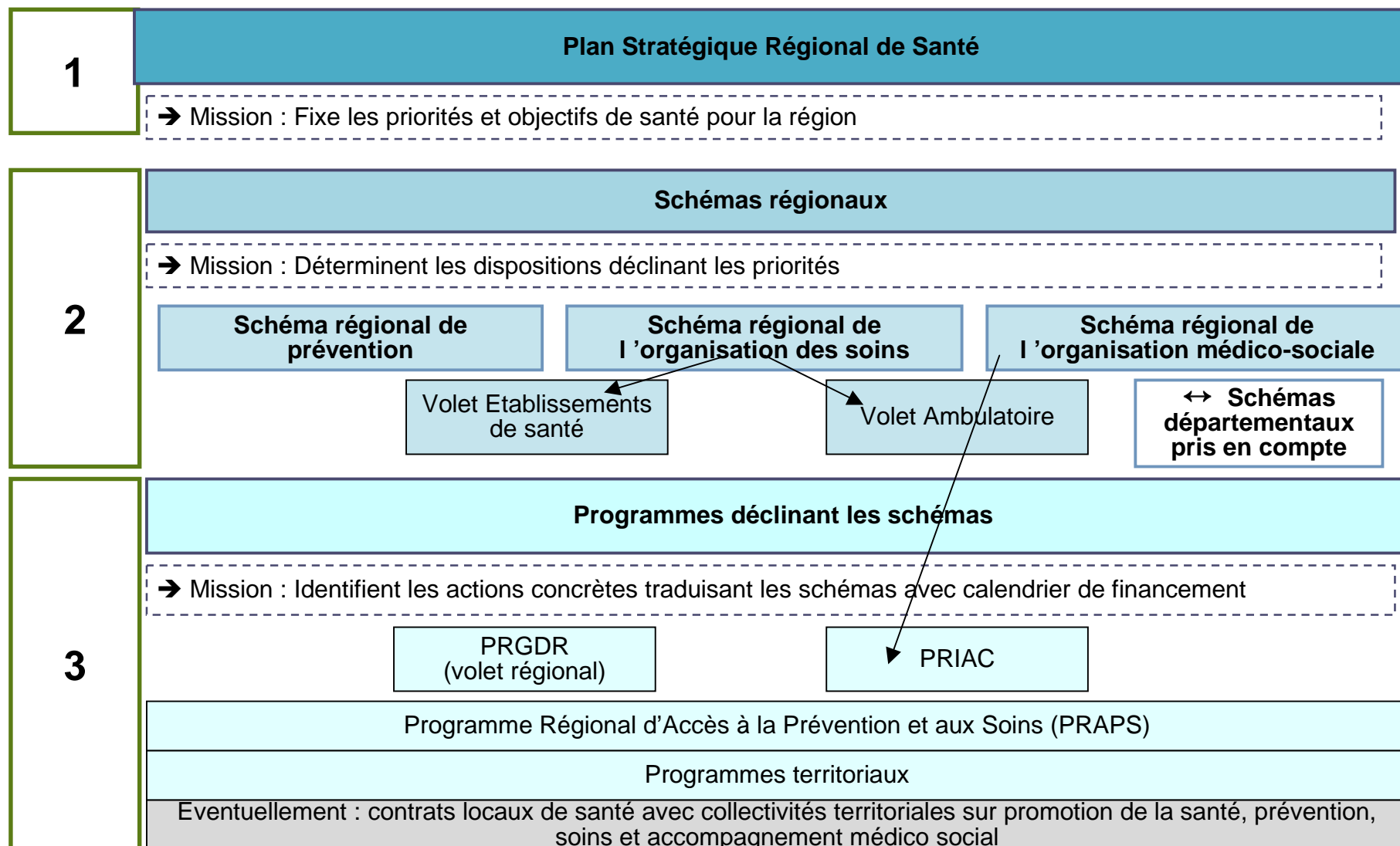
Renouvelle la démarche de planification

Sur l'ensemble du champ de la santé : prévention
/ promotion de la santé ; médico-social ; soins

Dans les secteurs public et privé.

Le PRS se compose d'un Plan stratégique décliné en Schémas et Programmes

LE PRS



L'ARS : Établissement public

- DG de l'ARS nommé en conseil des ministres
- Autonomie administrative et financière
 - pas d'organigramme national
 - ressources : Etat, AM, CNSA, autres
- Conseil de surveillance présidé par le préfet de région
 - Etat, AM, CT, Usagers, Personnes qualifiées
 - Approuve le budget et le compte financier
 - Avis 1 fois/an sur les résultats de l'action de l'ARS

Les instances de concertation

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie [CRSA] :

- Organisme consultatif composé de plusieurs collèges
- 1 commission permanente et 4 commissions spécialisées
- émet un avis sur le PRS et ses schémas ; elle peut faire toute proposition sur ce sujet
- évalue les conditions d'application des droits des usagers
- organise le débat public sur les questions de santé de son choix

Les instances de concertation

Les Commissions de Coordination des Politiques de Santé

Réunissent l'ARS, l'Etat, les organismes de SS et les collectivités territoriales

2 domaines d'activité :

- La prévention & la Promotion de la Santé
- La prise en charge et l'accompagnement médico-social

Les conférences de Territoire

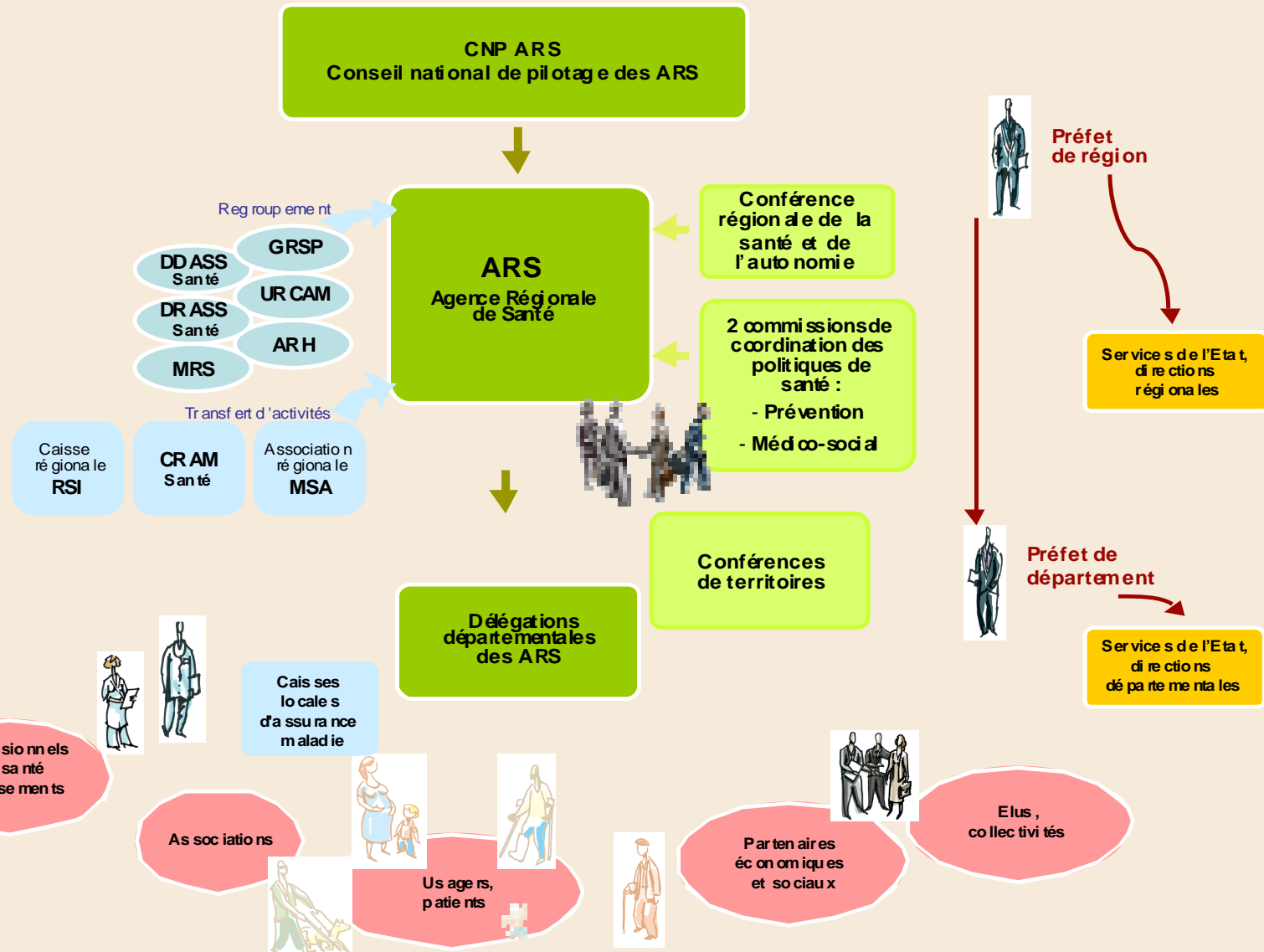
Composée des représentants des différentes catégories d'acteurs du système de santé dont les usagers

Rôle consultatif dans le cadre de l'élaboration de la stratégie régionale de santé

Lieu d'élaboration des projets territoriaux de santé

Contribue à mettre en cohérence les Projets Territoriaux de Santé, le Projet Régional de Santé et les Programmes Nationaux de Santé Publique

L'ARS dans son environnement



Le calendrier

Juin 2010 : conseil de surveillance, CRSA, commissions de coordination

- 1er juillet : protocoles ARS-préfets
- Eté 2010 : définition des territoires de santé
- Septembre 2010 : conférences de territoire
- Automne 2010 : élections URPS
- Fin 2010 : permanence des soins effective
- Fin été 2011 : élaboration du projet régional de santé